

Organisation mondiale de la santé: pas d'interférence dans la souveraineté des Etats

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié le 5 décembre un manuel technique sur la politique d'imposition de l'alcool et son administration, demandant aux Etats d'augmenter cette imposition. Cette ingérence doit être rejetée, d'autant que les effets de cette imposition sont discutables.

Manuel technique et base de données globale

L'OMS demande aux Etats d'augmenter la taxation des boissons alcoolisées dans le seul but de réduire la consommation et d'améliorer la santé de la population. Elle souligne qu'à son avis, les taxes sont un instrument trop peu utilisé pour promouvoir des comportements plus sains. Elle décrit l'imposition comme une stratégie gagnant-gagnant-gagnant, avec un bénéfice pour la santé individuelle (réduction de la consommation d'alcool), pour l'égalité en matière de santé dans la population et pour les gouvernements (augmentation des recettes).

Selon l'OMS, il ressort des données recueillies par ses soins que le taux d'imposition mondial des boissons alcoolisées est trop faible et doit donc être augmenté. Elle souligne aussi que le vin est exonéré de l'impôt de consommation dans au moins 22 de ses 148 Etats, la plupart se trouvant en Europe.

L'effet discutable des taxes sur l'alcool

On peut sans autre émettre des doutes sur l'effet des taxes sur l'alcool, comme d'ailleurs pour d'autres taxes comportementales dont le but est de s'attaquer à de soi-disant vices. Cet effet est probablement éloigné de ce qu' imagine le législateur et il est de toute manière extrêmement difficile à mesurer, notamment

en raison de la combinaison avec une politique de régulation qui rend impossible ou presque la distinction des différents effets. Par ailleurs, les réglementations à visées comportementales de l'Etat conduisent très souvent au développement de marchés parallèles, voire au tourisme d'achat.

Il ne faut pas non plus oublier que les taxes sur l'alcool pénalisent les classes sociales à faibles revenus, sans que cette taxation ne soit véritablement efficace pour contribuer à la lutte contre la consommation nocive d'alcool, puisque les buveurs excessifs, y compris les jeunes, semblent être les moins sensibles aux changements de prix.

Les entreprises ont leur mot à dire

Dans son manuel, l'OMS accuse les entreprises qui produisent des boissons alcoolisées de désinformation afin d'influencer la politique fiscale et tarifaire des différents Etats. Elle décrit de manière presque militante les meilleures méthodes pour remédier à cela. Or, en démocratie, il est permis d'avoir un autre avis et cela concerne aussi bien les entreprises que les citoyens.

Remettre en cause la politique fiscale voulue par l'OMS, cela n'a rien à voir avec de la désinformation, mais cela participe à la formation démocratique de l'opinion, qui se nourrit des avis contradictoires des différents acteurs de

Impressum

Editeur:
Centre Patronal
Rédacteur responsable:
P.-G. Bieri

Publication hebdomadaire
Abonnement: 85 CHF

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
3011 Bern
T +41 58 796 99 09
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch



S'opposer à la politique fiscale de l'OMS n'a rien à voir avec de la désinformation, mais tout à voir avec la formation démocratique de l'opinion.

la société, non seulement les décideurs politiques et l'administration, mais aussi et surtout les individus, les groupes d'intérêt, les partis politiques et les entreprises. En tant qu'employeurs, moteurs de l'innovation et de la conjoncture et en tant que contribuables, ces derniers contribuent de manière déterminante au succès économique et à la prospérité d'un pays.

Consommer de manière responsable, lutter contre les excès d'alcool

Il faut le répéter sans cesse: en Suisse, nous ne sommes pas dans une situation d'urgence en matière de politique d'alcool. La consommation de boissons alcoolisées est en baisse constante depuis plus de vingt ans. La grande majorité de la population ne s'adonne pas à une consommation à risque, c'est-à-dire qu'elle ne boit pas trop souvent, trop de quantité ou au mauvais moment (dépendance à l'alcool, consommation épisodique ou chronique à risque, consommation inadaptée à la situation comme la grossesse, la circulation routière, le travail).

Il est bien connu que la nocivité de la consommation de boissons alcoolisées ne réside pas dans la consommation en soi, mais dans l'excès, qu'il s'agit de combattre. En revanche, il n'existe pas de preuve scientifique absolue qui

exigerait une réduction globale de la consommation de boissons alcoolisées. La prévention peut se concentrer sur des normes éprouvées en matière d'éducation, de communication et de publicité. Quoi qu'il en soit, selon le moniteur «alimentation et activité physique 2023» de l'institut gfs.bern, 66% des citoyens suisses en âge de voter estiment que les habitudes alimentaires ne peuvent pas être modifiées par des taxes...

Olivier Savoy

Traduction: Gauthier Dorthe